



Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMESCommunauté de
Communes du Pays
des PaillonsOBJET :
Désignation des délégués
de la CCPP au SICTIAM.

Décision n° 20 07 20

L'an deux mille vingt, le jeudi 16 juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public (pour respecter le caractère public, les débats étaient accessibles en direct par voie électronique via Facebook (CCPP 06 Pays des Paillons), sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Messieurs Jacques Saulay, Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur, Mesdames Sandrine Gugielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauray, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté : Monsieur Robert Nardelli par Monsieur Romain Bianchi, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Philippe Mineur par Madame Sophie Esposito

Monsieur Gérard Saramito a été nommé secrétaire de séance.

La CCPP est adhérente au Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les collectivités et les territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) pour deux types de compétences :

- compétences générales comprenant notamment la fourniture et le déploiement de solutions de gestion métiers (en particulier pour la gestion des payes ou la comptabilité) ;
- la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communication électroniques et activités connexes, (fibre).

Selon les derniers statuts du SICTIAM, la CCPP doit désigner des représentants pour chacun des collèges :

- collège « compétences générales » : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ;
- collège « compétence aménagement numérique » : 1 délégué(e) titulaire et 1 délégué(e) suppléant.

Nombre de conseillers
en exercice : 38

Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 38
Pour : 38
Contre : 0
Abstentions : 0

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son président,
après en avoir délibéré,**

-Pour le collège « compétences générales » :

AR PREFECTURE

-Désigne comme délégué(e)s titulaires

006-240600593-20200716-200720-DE

Regu le 21/07/2020

-Monsieur Cyril Piazza

-Monsieur Serge Digani

-Madame Nadine Ezingard

-Désigne comme délégué(e)s suppléant(e)s

-Monsieur Alain Alessio

-Madame Sandrine Baralis

-Madame Christiane Blanc-Ricort

-Pour le collège « compétence aménagement numérique » :

-Désigne comme délégué(e) titulaire

-Monsieur Cyril Piazza

-Désigne comme délégué(e) suppléant(e)

-Monsieur Serge Digani

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRESIDENT
M. LAVAGNA

